



Numéro 153 - Octobre 2009

L'emploi intérimaire touché de plein fouet par la crise

Amorcé en 2008, le recul de l'activité intérimaire en Bretagne se confirme au 1er trimestre 2009 : – 28 % sur un an. Élément d'ajustement de l'emploi en période de crise, le travail intérimaire subit de front ses effets.

Tous les secteurs d'activité et tous les départements sont concernés.

C'est l'industrie et l'Ille-et-Vilaine qui subissent le plus de pertes.

Une forte présence dans l'industrie caractérise cette forme d'emploi.

Cependant, les activités de services y ont de plus en plus recours.

Les missions d'intérim sont de courte durée. Les jeunes, les ouvriers et les hommes constituent le profil type du travailleur intérimaire.

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA REGION BRETAGNE

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



Pour mieux comprendre

En France, le Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI) constitue la forme normale et générale de la relation de travail entre l'employeur et le salarié. Dans certaines situations, l'employeur peut toutefois avoir recours à d'autres types de contrat, principalement au Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD) ou au contrat de travail temporaire. La conclusion d'un contrat de travail temporaire n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Les principaux cas de recours admis sont le remplacement d'un salarié absent de l'entreprise utilisatrice (quel que soit le motif de l'absence, sauf s'il s'agit d'une grève), l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, et l'exécution de travaux saisonniers.

Un contrat de travail temporaire ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Il ne doit pas dépasser une durée maximale autorisée, qui est fixée selon le cas de recours retenu. Et, pour un même poste, l'entreprise doit respecter un délai de carence entre deux contrats. La rémunération de l'intérimaire ne peut être inférieure à celle que perçoit chez l'utilisateur, après période d'essai, un salarié de même qualification occupant le même poste de travail. En fin de contrat, l'intérimaire perçoit une indemnité de fin de mission.

Quelques chiffres...

En Bretagne,

l'intérim a perdu 8 500 emplois à temps plein entre le 1er trimestre 2008 et le 1er trimestre 2009 ;

l'industrie occupe la moitié de l'activité intérimaire, soit 11 400 emplois ;

dans l'industrie, 2 emplois intérimaires sur 3 sont dans le secteur agroalimentaire ;

l'Ille-et-Vilaine compte 7 200 emplois intérimaires, contre 4 600 dans le Morbihan ;

la construction représente 1 emploi intérimaire sur 5 ;

la durée moyenne d'une mission d'intérim est de 1,8 semaine ;

80 % de l'activité intérimaire est ouvrière.

n Bretagne comme dans l'ensemble de la France, l'intérim s'est fortement développé dans les années 1990. Le volume de travail temporaire a doublé entre 1996 et 2001. Depuis 2001, la progression semble s'être stabilisée (+ 7 %). Sensible par nature aux variations de l'activité économique, l'évolution de l'activité intérimaire est désormais moins linéaire. Le recul constaté entre 2001 et 2003 est ainsi lié au ralentissement économique du début des années 2000. L'année 2008 marque une nouvelle rupture directement liée à l'émergence de la crise économique.

Avertissement

Dans cette étude et sans autres précisions :

- la date d'observation est au 1^{er} trimestre 2009;
- les évolutions sont annuelles en glissement du trimestre en cours par rapport au même trimestre de l'année précédente;
- les volumes d'emploi sont donnés en emplois équivalents temps plein.

Recul marqué de l'intérim au début de l'année 2009

Le déclenchement de la crise économique se traduit par une moindre croissance de l'activité intérimaire au premier semestre 2008, puis par un net recul à partir de l'automne (– 11 % sur un an fin 2008). La chute s'intensifie au premier trimestre 2009 (– 28 % sur un an). Fin mars 2009, l'intérim ne représente plus en Bretagne que 22 300 emplois, soit 8 500

de moins qu'un an auparavant. Il s'agit du plus bas niveau atteint à la fin du premier trimestre depuis 2001. La baisse est toutefois moindre que celle enregistrée au niveau national (– 34 % au 1^{er} trimestre 2009, après – 18 % en fin d'année 2008).

La dégradation de l'activité temporaire en Bretagne concerne les quatre départements. L'Ille-et-Vilaine est le département où l'intérim recule le plus au 1er trimestre 2009 : – 38 %. La baisse est également très importante dans les trois autres départements (– 30 % dans le Morbihan, – 22 % dans le Finistère, et – 16 % dans les Côtes-d'Armor). L'Ille-et-Vilaine reste néanmoins le département où l'activité intérimaire est la plus développée : 7 200 emplois, contre 5 800 dans le Finistère, 4 700 dans les Côtes-d'Armor et 4 600 dans le Morbihan.

Les industries agroalimentaires atténuent le recul de l'intérim industriel breton

L'industrie est le secteur d'activité le plus touché par le recul de l'activité intérimaire. Près de 5 000 emplois ont été perdus en un an (–30 %). Tous les secteurs industriels sont concernés. Les industries agroalimentaires résistent toutefois mieux que les autres activités industrielles (–8 %). En revanche, l'industrie automobile bretonne a presque totalement cessé de recourir à l'intérim. Les difficultés du secteur automobile ont entraîné dans la crise les autres industries bretonnes. L'activité intérimaire se réduit fortement dans les industries des biens intermédiaires. Les activités en sous-traitance directe pour la construction automobile sont les plus

touchées (-71 % dans le secteur chimie-caoutchouc-plastiques, -63 % dans la métallurgie et transformation des métaux, et -39 % dans les composants électriques et électroniques).

Malgré l'important repli de son volume de travail temporaire, l'industrie reste le principal secteur ayant recours à l'intérim. La moitié des intérimaires bretons travaillent dans l'industrie, soit 11 400 emplois. C'est seulement le tiers au niveau national, mais la baisse de l'intérim dans l'industrie a été nettement plus forte qu'en Bretagne sur la période : – 45 %. La meilleure tenue de l'activité intérimaire industrielle en Bretagne est liée à l'importance des industries agroalimentaires, moins impactées par la crise économique. Elles représentent 32 % de l'activité intérimaire, contre 9 % pour la France entière.

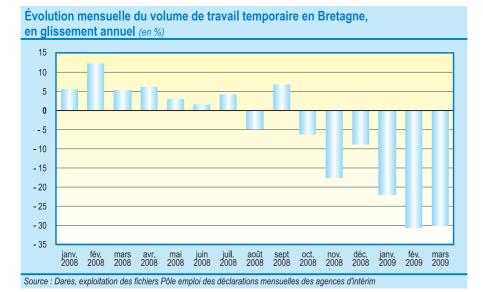
Le secteur de la construction a été le premier touché par le recul de l'intérim. Dès le 2° trimestre 2008, le volume de travail temporaire a diminué. Au 1° trimestre 2009, il baisse de 27 %, soit 1 700 emplois en moins. La construction représente tout de même encore plus d'un emploi intérimaire sur cinq.

La part du secteur tertiaire dans l'activité intérimaire poursuit sa progression

L'importance du secteur tertiaire dans l'ensemble de l'activité intérimaire ne cesse de progresser (27 % au 1er trimestre 2009, contre 24 % deux ans auparavant). Cette hausse profite surtout aux services. En progression importante jusqu'au 3° trimestre 2008, ce secteur recule moins que les autres depuis. 19 % de l'activité intérimaire est concentrée dans les services. La part du commerce est en revanche restée stable : 8 %. Le secteur tertiaire n'est toutefois pas épargné par le repli de l'activité intérimaire : -26 % de baisse dans le commerce et - 19 % dans les services. Les transports et les activités immobilières sont les plus touchés.

Des missions de courte durée dans le tertiaire

En 2008, 850 000 missions d'intérim ont été effectuées en Bretagne. Comme en 2007, leur durée moyenne est de 1,8 semaine, ce qui est comparable au niveau national. Près d'une mission sur quatre ne dure qu'une journée, et 6 sur 10 une semaine au plus. À l'opposé, seule 1 mission sur 10 dure plus d'un mois. Les missions sont plus longues dans la construction (2,7 semaines) et dans



l'industrie (1,9 semaine). La durée moyenne des missions est plus courte dans le tertiaire (1,3 semaine). D'une manière générale, les secteurs dont le volume d'activité temporaire est le plus élevé sont ceux qui recrutent pour des missions de plus courte durée (1,5 semaine dans l'industrie agroalimentaire, 1,3 semaine dans le commerce). La construction fait figure d'exception: près de 6 missions sur 10 y durent plus d'une semaine (contre 3 sur 10 dans l'industrie, et 2 sur 10 dans le tertiaire). Le secteur tertiaire tend d'ailleurs à multiplier les missions de très courte durée (une mission sur trois dure une journée ou moins).

L'intérim reste très majoritairement ouvrier

L'activité intérimaire se réduit pour toutes les catégories socioprofessionnelles. La baisse est faible pour les cadres (-3 %), en raison d'un recul déjà important au cours des trimestres précédents et d'effectifs peu nombreux: 1 % du volume global de travail temporaire. Pour les autres catégories socioprofessionnelles, le retournement de tendance a eu lieu fin 2008. Au 1er trimestre 2009, la baisse est de 25 % pour les professions intermédiaires, comme pour les ouvriers. En raison du plus faible repli de l'intérim dans le secteur tertiaire, la baisse est un peu moins marquée pour les employés : - 17 %. L'intérim demeure malgré tout très majoritairement ouvrier. Les ouvriers qualifiés, comme les non qualifiés représentent 41 % de l'activité temporaire. 8 emplois intérimaires sur 10 sont donc occupés par des ouvriers, contre 1 sur 10 par des employés.

Évolution trimestrielle du volume de travail temporaire en Bretagne selon le secteur d'activité, en glissement annuel (en %)



Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Travail intérimaire par secteur d'activité au 1er trimestre 2009

	Volume de travail en emplois équivalents temps plein	Évolution 1er trim. 2008 - 1er trim. 2009 (en %)
Industries agricoles et alimentaires	7 122	- 8,3
Industries des biens de consommation	698	- 36,2
Industrie automobile	44	- 91,0
Industries des biens d'équipement	1 857	- 37,3
Industries des biens intermédiaires	1 529	- 59,7
Énergie	163	- 14,0
Construction	4 674	- 26,6
Commerce	1 810	- 26,4
Transports	1 502	- 28,6
Activités financières	241	- 8,2
Activités immobilières	72	– 21,5
Services aux entreprises	1 722	- 14,0
Services aux particuliers	253	– 13,6
Éducation, santé, action sociale	299	- 4,5
Administration	100	-3,9
Ensemble des secteurs*	22 347	- 27,6

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim *y compris l'agriculture et les secteurs non renseignés

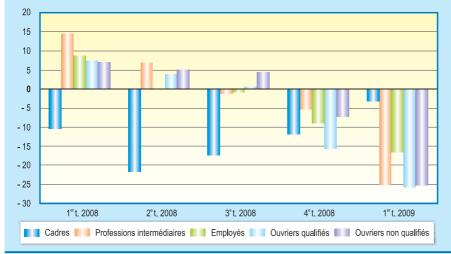
Répartition des missions achevées par grand secteur d'activité et durée en 2008 (en %)

	Industrie	Construction	Tertiaire	Ensemble
1 jour	17,4	7,2	34,4	22,3
2 jours	8,2	4,3	9,8	8,3
3 jours	6,3	4,3	6,3	6,1
4 jours	6,9	4,4	4,8	5,9
1 semaine	22,3	11,9	16,3	18,8
Plus d'une semaine à moins de 2 semaines	8,3	11,6	6,4	8,0
2 semaines	13,0	15,9	9,8	12,2
Plus de 2 semaines à moins de 4 semaines	7,1	16,7	5,6	7,7
4 semaines	2,1	5,9	1,4	2,3
Plus de 4 semaines à moins de 9 semaines	5,2	14,3	3,6	5,7
semaines à moins de 15 semaines	1,9	2,9	1,1	1,8
5 semaines ou plus	1,3	0,6	0,5	0,9
Fotal .	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne (en semaines)	1,9	2,7	1,3	1,8
Nombre total de missions	435 000	105 000	295 000	850 000*

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences dintérim

^{*}y compris l'agriculture et les secteurs non renseignés

Évolution trimestrielle du volume de travail temporaire en Bretagne selon la catégorie socioprofessionnelle, en glissement annuel (en %)



Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Temps de travail des intérimaires en 2008

	Durée cumulée des missions (en mois)				
	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Neuvième décile	Moyenne
Hommes	0,3	1,2	3,3	6,5	2,2
Femmes	0,2	0,8	2,6	5,4	1,8
Ensemble	0,2	1,0	3,1	6,1	2,1

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences dintérim

Lecture : la durée cumulée des missions pour le quart des intérimaires est inférieure ou égale à 0,2 mois ; pour 1 intérimaire sur 2, cette durée est inférieure ou égale à 1 mois ; pour 10 % d'intérimaires, elle est supérieure ou égale à 6,1 mois.

Le recul de l'intérim touche davantage les jeunes

Si le recul de l'activité temporaire concerne l'ensemble des classes d'âge, la baisse est nettement plus marquée pour les jeunes de moins de 30 ans. Ils ont en effet été affectés plus tôt que leurs aînés par la dégradation de l'activité intérimaire (surtout les moins de 26

ans). Au 1er trimestre 2009, le recul est de 31 % pour les moins de 30 ans, contre 25 % pour les 30 à 49 ans, et 22 % pour les plus de 50 ans. La proportion des intérimaires plus âgés augmente donc logiquement, poursuivant une croissance tendancielle récente. Ainsi, la part des plus de 50 ans augmente de 1,2 point sur deux ans (9 % au 1er trimestre 2009), et celle des 30 à 49 ans augmente de

1,5 point sur la même période (42 % au 1er trimestre 2009). Les moins de 30 ans restent néanmoins très présents dans l'intérim : ils effectuent 44 % du volume global d'activité. En termes de personnes physiques, ils représentent 46 % des intérimaires au 1er trimestre 2009, pour 23 % de l'ensemble des salariés bretons en 2006.

Deux tiers des intérimaires sont des hommes

Au 1er trimestre 2009, 38 000 intérimaires ont effectué au moins une mission dans un établissement breton, soit 27 % de moins au'un an auparavant, conséquence du recul de l'activité économique et notamment du volume de travail temporaire. Cette baisse concerne les hommes et les femmes dans des proportions sensiblement équivalentes (respectivement - 28 % et - 25 %). Comme au niveau national. l'intérim reste une activité principalement masculine : les deux tiers des intérimaires sont des hommes. Ils bénéficient par ailleurs d'une activité intérimaire plus développée. En moyenne, les hommes sont en mission 2,2 mois dans l'année, contre 1,8 mois pour les femmes.

30 % des intérimaires n'effectuent qu'une mission dans l'année

Le nombre de missions effectuées par chaque intérimaire dans l'année est relativement faible. La moitié d'entre eux accomplissent trois missions au plus dans l'année. 30 % n'en réalisent qu'une. À l'inverse, 1 intérimaire sur 4 seulement effectue plus de sept missions. En conséquence, le temps passé en mission par les intérimaires bretons est faible (2,1 mois en moyenne en 2008, contre 2,6 mois au niveau national). Un intérimaire sur deux travaille moins d'un mois dans l'année, tandis que pour 1 intérimaire sur 10 seulement, cette durée dépasse six mois.

Méthodologie

La source

Pôle emploi recense les missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) établit divers indicateurs. Les statistiques trimestrielles utilisées ici sont obtenues en calculant la moyenne des trois mois correspondants.

Quelques définitions

Équivalent emploi à temps plein : rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires au nombre total de semaines ouvrées d'une année. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'équivalent emploi à temps plein, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés. On pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent emploi à temps plein.

<u>Durée moyenne des missions sur l'année</u> : la durée moyenne est calculée sur les missions achevées dans l'année, quelle que soit l'année de début des missions.

<u>Durée cumulée des missions de l'année</u>: pour chaque intérimaire, un cumul de la durée des missions, évalué en semaines, est calculé sur l'année. Cette durée est convertie en mois, en considérant qu'un mois compte 4,33 semaines.

Pour en savoir plus

- Intérim et CDD: tremplin vers un emploi stable ou forme de précarité?/ Catherine Renne; Insee Bretagne. - Dans: Le flash d'Octant; n° 154 (2009, oct). - 4 p. - Accessible en ligne.
- L'industrie bretonne emploie la moitié des intérimaires / Benjamin Méreau; Insee Bretagne. Dans: Octant; n° 114 (2008, oct.). P. 23-26. Accessible en ligne.
- Le premier emploi des jeunes Bretons et leurs parcours sur trois ans / Stéphane Moro; Insee Bretagne. - Dans: Octant; n° 106 (2006, sept.). -P. 21-26. - Accessible en ligne.
- L'explosion du travail intérimaire / Serge Gicquel ; Insee Bretagne. -Dans : Octant ; n°49 (1992, mai). - P. 19-25.
- L'emploi intermittent et à temps partiel dans le secteur privé / Robert Le Verre, Insee Bretagne. - Dans : Octant ; n°48 (1992, fév.). - P. 13-18
- Formations et emploi / Insee. Paris : Insee, 2009. 1 vol. (131 p.). (Références). Accessible en ligne.
- L'emploi: nouveaux enjeux / Insee. Paris: Insee, 2008. 1 vol. (190 p.).
 (Références). Accessible en ligne.
- Enquête emploi en continu 2007. Dans : Insee résultats. Société ; n° 87 (2008, oct.). - Système en ligne.
- L'emploi intérimaire au 1^{er} trimestre 2009 : des effectifs encore en forte baisse / Jérôme Domens ; Dares. - Dans : Premières informations et Premières synthèses ; n° 27.3 (2009, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- L'intérim en 2008 : recul marqué de l'intérim / Jérôme Domens ; Dares. Dans : Premières informations et Premières synthèses ; n° 27.4 (2009, juin). 7 p. Accessible en ligne.

- Quand les demandeurs d'emploi travaillent : un tiers des inscrits à l'ANPE exercent une activité réduite / Etienne Debauche, Thomas Deroyon et Stéphane Jugnot ; Darès. - Dans : Premières informations et Premières synthèses ; n° 09.3 (2008, fév.). - 6 p. - Accessible en ligne.
- L'emploi, l'intérim et les métiers à l'horizon 2015 / Observatoire du travail temporaire. - Dans : Les dossiers : (2008, mai). - 4 vol.
- La formation des jeunes intérimaires dans le travail temporaire en 2008 / Fonds d'assurance formation du travail temporaire. - Paris : FAF-TT, 2009. - 11 p. - Système en ligne.
- Mobilités professionnelle et géographique des intérimaires / Assedic;
 Béatrice Caussain, Hélène Krief. Dans: Point'statis; n° 26 (2007, fév.).
 4 n
- www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.travail-solidarite.gouv.fr
- www.pole-emploi.org/communication/
- www.observatoire-travail-temporaire.com/
- www.prisme.eu (PRofessionnels de l'Intérim, Services et Métiers de l'Emploi)
- www.faftt.fr (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire)

Directeur de la Publication : Bernard Le Calvez

Rédactrice en chef : Sylvie Lesaint

Composition: Brigitte Cariou - Dominique Bertier

Auteur: Gwenaël Poirier, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP Bretagne)

ISSN 1276-972X - © Insee 2009

INSEE Bretagne

36, place du Colombier CS 94439 35044 RENNES Cedex

Tél.: 02 99 29 33 33 Fax: 02 99 29 33 90

Pour tout renseignement statistique :

0 825 889 452 (0,15 € la minute)